

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 380****8 avril 2003****SOMMAIRE**

Alfred Berg Norden, Sicav, Luxembourg .....	18229	Eurofund'91, Sicav, Luxembourg .....	18216
Alfred Berg Sicav, Luxembourg .....	18229	Eurostates S.A.H., Luxembourg .....	18237
Alger Sicav, Luxembourg .....	18224	Eurotrust S.A., Luxembourg .....	18197
Aliança, S.à r.l., Luxembourg .....	18215	Falcon Investment Holdings S.A. ....	18233
Alifil S.A., Luxembourg .....	18203	Fent Holding S.A., Luxembourg .....	18232
Alison Investments S.A., Luxembourg .....	18226	Fevag S.A.H., Luxembourg .....	18240
All Car Services S.A., Strassen .....	18235	Fincoil Investissement S.A., Luxembourg .....	18216
Alron 2000 S.A.H., Luxembourg .....	18226	Finsystem S.A., Luxembourg .....	18218
Arcelor S.A., Luxembourg .....	18222	(The) Friends Provident International Global Port- folio, Sicav, Luxembourg .....	18225
Arkham S.A., Luxembourg .....	18230	G & S Société Anonyme d'Investissement, Sicaf, Luxembourg .....	18226
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg .....	18223	Ganesko S.A., Howald .....	18204
Avant Invest S.A., Luxembourg .....	18230	Ganesko S.A., Howald .....	18204
Axa Investplus Management S.A., Luxembourg ..	18195	Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.	18239
Balzac, Sicav, Luxembourg .....	18224	Giva S.A.H., Luxembourg .....	18216
Beltxnea S.A., Luxembourg .....	18227	Gold Crest International S.A., Luxembourg .....	18217
Beta Logistics S.A., Luxembourg .....	18214	Hamel S.A., Luxembourg .....	18234
Beta Logistics S.A., Luxembourg .....	18214	HDR S.A., Luxembourg .....	18220
Beta Logistics S.A., Luxembourg .....	18214	IFO Finance S.A., Luxembourg .....	18195
Biva Holding S.A., Luxembourg .....	18239	Intereureka S.A., Luxembourg .....	18227
Cherries S.A., Luxembourg .....	18218	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	18194
Clariden Sicav, Luxembourg .....	18232	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	18194
Cologne Holding S.A., Luxembourg .....	18201	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	18194
Cologne Holding S.A., Luxembourg .....	18202	(La) Jumas S.A.H., Luxembourg .....	18237
Compagnie d'Investissements de Distribution S.A.H., Luxembourg .....	18228	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg .....	18220
Conafex Holdings S.A., Luxembourg .....	18238	Kypselux S.A., Luxembourg .....	18234
D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg ..	18216	Latione S.A., Luxembourg .....	18202
Dassault Réassurance S.A., Senningerberg .....	18215	Lukos S.A., Luxembourg .....	18222
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg .....	18231	M.B.I. Construction S.A., Dippach .....	18212
Dexia Immo Lux, Sicav, Luxembourg .....	18221	M.T.T. S.A., Luxembourg .....	18230
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg .	18218	Managui S.A., Luxembourg .....	18200
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg .....	18227	Matulux S.A., Esch-sur-Alzette .....	18198
Diamond Bank Fund, Sicav, Luxembourg .....	18221	Metal Finance S.A., Luxembourg .....	18229
Dukestate Development S.A., Luxembourg .....	18240	Monteagle Holdings S.A., Luxembourg .....	18236
ESPRIT (European Partners Investment Trust), Sicav, Luxembourg .....	18221	Mutuelle Luxembourgeoise de Gestion S.A., Lu- xembourg .....	18195
Euro Fonds Service S.A., Luxembourg .....	18196	Neutral Holding S.A., Luxembourg .....	18219
Euro Fonds Service S.A., Luxembourg .....	18197	New Millennium, Sicav, Luxembourg .....	18236
Euro Strategies S.A., Luxembourg .....	18233	Noris Finance S.A.H., Luxembourg .....	18215

Optimum Participations S.A., Luxembourg . . . . .	18225	PremiaCorp. S.A., Luxembourg . . . . .	18208
Orient Investment S.A., Luxembourg . . . . .	18237	Proginvest S.A., Luxembourg . . . . .	18233
Orval Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18199	Publifund, Sicav, Luxembourg . . . . .	18217
Oxilus S.A., Luxembourg . . . . .	18232	Publitop, Sicav, Luxembourg . . . . .	18217
Pan Asia Special Opportunities Fund II, Sicav, Luxembourg . . . . .	18219	Rebrifi S.A.H., Luxembourg . . . . .	18228
Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	18219	S.I.H. Services Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18220
Pani S.A.H., Luxembourg . . . . .	18211	Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg . . . . .	18235
Pani S.A.H., Luxembourg . . . . .	18212	Sella Sicav Lux, Luxembourg . . . . .	18228
Pauillac S.A.H., Luxembourg . . . . .	18239	Sophalex S.A.H., Luxembourg . . . . .	18235
Plant SYS S.A., Wellenstein . . . . .	18208	Sports and Leisure Brands Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18231
Plant SYS S.A., Wellenstein . . . . .	18210	Torride S.A., Luxembourg . . . . .	18240
Pontet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18215	Valtrade Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	18225
PremiaCorp. S.A., Luxembourg . . . . .	18205		

**ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.533.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique le 17 février 2003*

L'Associé unique d'ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l. (la société) a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour la période du 9 août 2000 au 31 décembre 2000 et de reporter les pertes au 31 décembre 2000 d'un montant de 10.021.000 Euros à l'exercice suivant.

L'Associé unique de la société a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 et de reporter le bénéfice au 31 décembre 2001 d'un montant de 23.356.000 Euros au prochain exercice (de telle sorte que la société a reporté un bénéfice d'un montant global de 13.335.000 Euros).

L'Associé unique de la société a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Marc Feider et Monsieur Joachim Senff en tant que gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats au cours de la période du 9 août 2000 au 31 décembre 2000.

L'Associé unique de la société a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Marc Feider, Monsieur Donald E. Foley, Monsieur William T. Kansky et Monsieur Joachim Senff en tant que gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice social du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04299. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):*D. Hartmann.

(010364.2/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.533.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

(010360.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 77.533.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

(010366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**IFO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC03359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(009376.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

---

**AXA INVESTPLUS MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

**MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 1.484.

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. AXA INVESTPLUS MANAGEMENT, une société anonyme, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, représentée par Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 11 mars 2003, qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;

2. MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, une société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par Madame Sophie Laguesse, prénommée, suivant une procuration datée du 11 mars 2003, qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;

qui ont fait les déclarations suivantes:

1) MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION est une société anonyme constituée au Luxembourg le 2 décembre 1931 pour une durée illimitée, dont l'objet social est l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, ou financières, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par souscription, achat, option, échange ou par tout autre moyen, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de toutes parts, actions, obligations, valeurs et titres de toute espèces;

2) AXA INVESTPLUS MANAGEMENT est une société anonyme constituée au Luxembourg le 17 novembre 1987 pour une durée illimitée, dont l'objet social est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris INVESTPLUS, une société d'investissement à capital variable, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de gérant et de conseiller entre autres pour INVESTPLUS pour l'administration et la promotion de ses avoirs mais ne procurera pareille assistance qu'à des Organismes de Placement Collectif Luxembourgeois.

AXA INVESTPLUS MANAGEMENT sera fusionnée dans MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION. MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION détient 100% des actions de AXA INVESTPLUS MANAGEMENT de sorte que la fusion se réalisera conformément aux articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Il est convenu sous réserve (i) de ce qui est prévu au paragraphe 1) ci-après, et (ii) de toute autre modification qui sera approuvée par les administrateurs de AXA INVESTPLUS MANAGEMENT et/ou de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION en raison d'exigences réglementaires, que:

1) le 8 mai 2003 ou à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION approuvant la fusion, dans le cas où au moins 5% du capital souscrit de cette société requerra une délibération sur la fusion conformément à l'article 279 (c) de la Loi (ci-après désignée par la «Date Effective»), AXA INVESTPLUS MANAGEMENT apportera tous ses avoirs et tous ses engagements (désignés ci-après par les «Avoirs») à MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION conformément à l'article 278 et 279 de la Loi.

2) à la Date Effective de la fusion, AXA INVESTPLUS MANAGEMENT cessera d'exister.

3) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et, le cas échéant, sous réserve d'un vote en faveur de la fusion par l'assemblée des actionnaires de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, les opérations réalisées par AXA INVESTPLUS MANAGEMENT seront considérées comme étant comptabilisées pour le compte de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION.

A moins que un ou plusieurs actionnaires de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions émises dans MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION le requièrent conformément à l'article 279 (c) de la Loi dans le courant du mois précédant la Date Effective de la fusion, la fusion aura lieu sans être expressément approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION.

Ce projet de fusion, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de AXA INVESTPLUS MANAGEMENT et de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION seront disponibles pour les actionnaires de AXA INVESTPLUS MANAGEMENT et de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION aux fins d'inspection à partir du 8 avril 2003, et des copies de ces documents pourront être obtenues sur demande, gratuitement, aux sièges sociaux de MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION et de AXA INVESTPLUS MANAGEMENT.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les personnes nommées ont toutes signées avec nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2003, vol. 875, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(010844.2/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

**EURO FONDS SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 42.444.

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft EURO FONDS SERVICE S.A., mit Sitz zu L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 42.444, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 18. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 26. März 1993.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen Commercon, Geschäftsführender Verwaltungsrat - wohnhaft in 13, rue de la Gare, L-3373 Leudelange

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Christiane Schuster, Bankangestellte, wohnhaft in 18, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Simone Pallien, Bankangestellte, wohnhaft am Felsenwehr 24B, D-54516 Wittlich.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem instrumentierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern unterzeichnet und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

1) Ergebnisverwendung 2002: Ausschüttung von 800 tausend Euro an die Aktionäre.

2) Herabsetzung des Eigenkapitals der Gesellschaft auf ein Mindestkapital von EUR 31.000,-.

Die Ausführungen des Vorsitzenden werden einstimmig durch die außerordentliche Generalversammlung für richtig befunden und die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, aus dem Ergebnis des Geschäftsjahres 2002 von EUR 94.720,- und dem Ergebnisvortrag aus dem Geschäftsjahr 2001 von EUR 860.500,- neben der Zuführung von EUR 4.148,- zu der gesetzlichen Rücklage einen Betrag von EUR 58.850,- den freien Rücklagen zuzuführen, eine Dividende von EUR 800.000,- an die Aktionäre auszuschütten und den Rest von EUR 92.222,20 auf neue Rechnung vorzutragen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, das Eigenkapital der Gesellschaft von EUR 1.280.000,- aufgeteilt in 5.000 Aktien ohne Nennwert, auf ein Mindestkapital von EUR 31.000,- herabzusetzen.

Durch diese Herabsetzung ist eine Änderung der Satzung in Artikel 5 notwendig geworden. Der Artikel 5 der Satzung soll daher wie folgt geändert werden:

«Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist aufgeteilt in 5.000 (fünf tausend) Aktien ohne Nennwert.

Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe eingezahlt.»

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt zur Rückzahlung an die Aktionäre zu schreiten, unter der Bedingung jedoch, dass die Rückzahlung erst 30 (dreissig) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Unterzeichnet: J. Commercom, C. Schuster, S. Pallien, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. März 2003.

J. Elvinger.

(009932.5/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

### **EURO FONDS SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.444.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009933.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

### **EUROTRUST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.381.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2002 du Conseil d'Administration*

1) Le Conseil d'Administration appelle à la fonction d'Administrateur-délégué Monsieur Gustave Vogel, chargé de la gestion journalière de la société.

2) Le Conseil d'Administration arrête que la société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un doit être obligatoirement l'administrateur-délégué ou
- la seule signature de l'administrateur-délégué pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à la date du 24 mai 2002, que:

1. Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été augmenté de quatre à cinq;

2. La composition du Conseil d'Administration sera dorénavant la suivante:

- Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète assermenté, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Monsieur Norbert von Kunitzki, administrateur de sociétés, demeurant au 14, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains, administrateur;

- Monsieur Pierre Martin Lagier, ingénieur en informatique et économiste, demeurant à F-01210 Ferney Voltaire, 45, rue de Meyrin, administrateur;

- Monsieur Jean-Paul Kill, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle aux 22-25, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Patrick Nguyen, juriste, demeurant à L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck, administrateur.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010833.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

**MATULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, avenue Pasteur.  
R. C. Diekirch B 4.883.

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATULUX S.A. avec siège social à L-9240 Diekirch, 24 route de Stavelot, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 4.883, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch, en date du 5 août 1998, publié au Mémorial Recueil C n° 798 en date du 31 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial Recueil C n° 485 en date du 8 juillet 2000.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Sommer, employée privée, demeurant à F- Boust.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile Durando, employée privée, demeurant à F- Thionville.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de Diekirch à Esch-sur-Alzette.

2) Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3) Fixation du siège social.

4) Conversion du capital souscrit et libéré de deux millions d'ancien LUF (2.000.000,- ancien LUF) en euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

5) Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de quatre cent vingt et un virgule trente euro (421,30 €) en vue d'arrondir le capital social souscrit de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euro (49.578,70 €) à cinquante mille euro (50.000,- €), sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des deux cent (200) actions existantes pour la porter de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euro (247,89 €) à deux cent cinquante euro (250,- €) à libérer par un versement en espèces.

6) Adaptation du premier alinéa de l'article trois des statuts.

7) Nomination d'un troisième administrateur de la société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Diekirch à Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société aura son siège social à Esch-sur-Alzette.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14 avenue Pasteur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de deux millions d'ancien LUF (2.000.000,- ancien LUF) en euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, savoir 40,3399,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euro (49.578,70 €) représenté par deux cent (200) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euro (247,89 €).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de quatre cent vingt et un virgule trente euro (421,30 €),

en vue d'arrondir le capital social souscrit de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euro (49.578,70 €) à cinquante mille euro (50.000,- €),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des deux cent (200) actions existantes pour la porter de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euro (247,89 €) à deux cent cinquante euro (250,- €),

à libérer entièrement par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues par un versement en espèces.

*Souscription - Libération*

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentée par la société anonyme SMILE INVEST HOLDING S.A. avec siège social à Esch-sur-Alzette, 36 rue Emile Mayrisch, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette et la société W.M.A., S.à r.l. avec siège social à Esch-sur-Alzette, 14 rue Pasteur, ici représentée par son gérant unique Monsieur Norbert Meisch, prénommé.

Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci avant, déclarent souscrire à l'augmentation de capital précitée et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, et la libèrent par le versement en espèces d'un montant de quatre cent vingt et un virgule trente euro (421,30 €).

La somme de quatre cent vingt et un virgule trente euro (421,30 €) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euro (50.000,- €) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250,- €) par action.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un troisième administrateur, savoir: Monsieur Juan De Beco, administrateur de société, demeurant à 790 avenue Houba de Strooper B-1020 Bruxelles.

Le nouveau administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à six cent vingt euro (620,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Meisch, Sommer, Durando, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2003, vol. 886, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2003.

A. Biel.

(900432.3/203/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2003.

**ORVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 72.101.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue à Luxembourg le 18 mars 2003 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur René Köchli de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet à partir du 24 février 2003.

- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur René Köchli pour l'exécution de son mandat.

- Nomination de Mme Karin Zenger, née à Zürich, Suisse, le 17 août 1967, demeurant à Käferholzstrasse 259, 8046 Zürich, Suisse, comme Administrateur de la société avec effet à partir du 24 février 2003, qui continuera le mandat de son prédécesseur.

- Les décisions prises seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale d'Actionnaires de la société.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

ORVAL HOLDING S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010542.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**MANAGUI S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.117.

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée MANAGUI S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°43.117.

Ladite société constituée en vertu un acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 11358, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 26 août 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 24789.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 21075.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 600 (six cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du liquidateur;
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le liquidateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

*Clôture de l'assemblée:*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 390,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Verlaine, L. Patrassi, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, vol. 138S, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

J. Delvaux.

(009863.2/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

**COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 28.546.

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COLOGNE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, le 9 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 31 octobre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 13 mars 1997. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.546.

L'assemblée est présidée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame le présidente désigne comme secrétaire Monsieur Franck Jacoby, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent francs luxembourgeois (9.994.100,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) au montant de quatre-vingt-dix millions cinq mille neuf cents francs luxembourgeois (90.005.900,- LUF), par annulation, à leur valeur nominale, de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante et une (99.941) actions détenues et rachetées par la société.

2. Réduction du capital social d'un montant de trente et un millions cinq cent treize mille quarante-cinq francs luxembourgeois (31.513.045,- LUF) pour le ramener au montant de cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (58.492.855,- LUF), par annulation de trois cent quinze mille cent trente (315.130) actions et remboursement aux actionnaires du même montant de trente et un millions cinq cent treize mille quarante-cinq francs luxembourgeois (31.513.045,- LUF).

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme COLOGNE HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

5. Conversion du capital souscrit de la société de cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (58.492.855,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf (584.929) actions, sans désignation de valeur nominale.

6. Modification afférente de l'article 3, paragraphe 1 des statuts, afin de l'accorder au nouveau capital.

7. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent francs luxembourgeois (9.994.100,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) au montant de quatre-vingt-dix millions cinq mille neuf cents francs luxembourgeois (90.005.900,- LUF), par annulation de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante et une (99.941) actions détenues et rachetées par la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide aussi la réduction du capital social de trente et un millions cinq cent treize mille quarante-cinq francs luxembourgeois (31.513.045,- LUF) pour le ramener au montant de cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (58.492.855,- LUF), par annulation de trois cent quinze mille cent trente (315.130) actions et remboursement du même montant de trente et un millions cinq cent treize mille quarante-cinq francs luxembourgeois (31.513.045,- LUF) aux actionnaires concernés.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour effectuer dans les termes de la loi, notamment de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, le remboursement aux actionnaires, qui se fera en euros au taux de conversion ci-après adopté.

Le conseil d'administration procédera pour le surplus aux écritures comptables documentant les réductions de capital prédécrites.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme COLOGNE HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide convertir le capital social de cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (58.492.855,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf (584.929) actions, sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la société, afin de le mettre en conformité avec le nouveau capital social.

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf (584.929) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Deltenre, F. Jacoby, M. Maccioni et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 janvier 2003, vol. 466, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 mars 2003.

A. Lentz.

(010270.4/221/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

---

**COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.546.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 mars 2003.

A. Lentz.

(010271.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

---

**LATIONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 71.353.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration tenue en date du 17 mars 2003 que:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010565.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

---

**ALIFIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.382.

L'an deux mille trois, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ALIFIL S.A. (ci-après encore appelée «société absorbante»), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.382, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 29 août 1997;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 janvier 2003, dont un extrait du procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

A) Projet de fusion:

Un projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de deux sociétés anonymes luxembourgeoises: de première part ALIFIL S.A., ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, société absorbante, et de seconde part A.F. '98 S.A., ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, société à absorber, avec prise d'effet de la fusion au 4 janvier 2003 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1733 du 4 décembre 2002.

B) Constatation de la fusion effective:

Considérant le fait que ALIFIL S.A. est propriétaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote émis par A.F. '98 S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents suivants:

- a) le projet de fusion;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai de un mois s'est écoulé sans que les actionnaires des sociétés qui fusionnent n'aient requis la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

Déclare la fusion réalisée et effective avec effet à partir du 4 janvier 2003.

C) Dispositions diverses:

En conséquence et en outre:

- a) Il est donné pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.
- b) Tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.
- c) Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, étant acquis que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

D) Déclaration notariale:

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 12, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(010457.5/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**GANESKO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 49.736.

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANESKO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 4 avril 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Josée Grochowski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société de L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich à L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

2) Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich à L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi à Howald».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Deflorenne, S. Biver, M.-J. Grochowski et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 février 2003, vol. 466, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mars 2003.

A. Lentz.

(010631.4/221/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**GANESKO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 49.736.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mars 2003.

A. Lentz.

(010632.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**PremiaCorp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 87.034.

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PremiaCorp. S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (ci-après: la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.034 et a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1043 du 09 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laure De Santis, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 28.823,53) pour le porter de son montant actuel de trente mille dollars US (USD 30.000), à cinquante-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 58.823,53) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, par la création et l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à émettre au pair comptable avec une prime d'émission totale de deux millions trois cent soixante-douze mille cent soixante-seize dollars US et quarante-sept cents (USD 2.372.176,47).

2.- Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription et souscription et libération par apports de créances comme suit:

- CORE MANAGEMENT LIMITED, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles par apport d'une créance de deux cent quarante mille et cent dollars US (USD 240.100,-), faisant deux mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US et trente-cinq cents (USD 2.882,35) pour le capital et deux cent trente-sept mille deux cent dix-sept dollars US et soixante-cinq cents (USD 237.217,65) pour la prime d'émission;

- SHUAA CAPITAL INVESTMENT, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles par apport d'une créance de deux cent quarante mille et cent dollars US (USD 240.100,-), faisant deux mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US et trente-cinq cents (USD 2.882,35) pour le capital et deux cent trente-sept mille deux cent dix-sept dollars US et soixante-cinq cents (USD 237.217,65) pour la prime d'émission;

- CAPITAL INVESTMENT PARTNERS LTD;

- EURO ENERGY OFFSHORE SERVICES INC.;

- KUWAIT FINANCIAL CENTER S.A.K.;

- Monsieur Al Athel Abdullah;

chacun à concurrence de neuf cent quatre-vingt (980) actions nouvelles par apport d'une créance de quatre cent quatre-vingt mille et deux cents dollars US (USD 480.200,-), faisant pour le capital un montant de cinq mille sept cent soixante-quatre dollars US et soixante-dix cents (USD 5.764,70) et pour la prime d'émission un montant de quatre cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-cinq dollars US et trente cents (USD 474.435,30).

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions trois cent soixante-douze mille cent soixante-seize dollars US et quarante-sept cents (USD 2.372.176,47) afin de le porter de son montant après l'augmentation ci-avant spécifiée sub 1.- de cinquante-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 58.823,53) à un montant de deux millions quatre cent trente et un mille dollars US (USD 2.431.000,-), par incorporation de la prime d'émission, sans création ni émission d'actions nouvelles;

4.- Nouvelle répartition du capital social en un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale et refixation en conséquence à un dollars US (USD 1,-) du prix des actions à émettre sur warrant.

5.- Modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

6.- Fixation à neuf (9) du nombre des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs avec fixation de la durée de leur mandat.

7.- Décharge aux administrateurs sortants.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de vingt-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 28.823,53) afin de le porter de son montant actuel de trente mille dollars US (USD 30.000,-), à un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 58.823,53) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, par la création et l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à émettre au pair comptable avec une prime d'émission totale de deux millions trois cent soixante-douze mille cent soixante-seize dollars US et quarante-sept cents (USD 2.372.176,47).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles, les sociétés et la personne suivante:

a) la société CORE MANAGEMENT LIMITED à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles par apport d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de deux cent quarante mille et cent dollars US (USD 240.100,-), faisant pour le capital, la somme de deux mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US et trente-cinq cents (USD 2.882,35) et pour la prime d'émission le montant de deux cent trente-sept mille deux cent dix-sept dollars US et soixante-cinq cents (USD 237.217,65);

b) la société SHUAA CAPITAL INVESTMENT, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles par apport d'une créance de deux cent quarante mille et cent dollars US (USD 240.100,-), faisant deux mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US et trente-cinq cents (USD 2.882,35) pour le capital et deux cent trente-sept mille deux cent dix-sept dollars US et soixante-cinq cents (USD 237.217,65) pour la prime d'émission;

c) la société CAPITAL INVESTMENT PARTNERS LTD;

d) la société EURO ENERGY OFFSHORE SERVICES INC.;

e) la société KUWAIT FINANCIAL CENTER S.A.K.;

f) Monsieur Al Athel Abdullah;

chacun à concurrence de neuf cent quatre-vingt (980) actions nouvelles par apport d'une créance de quatre cent quatre-vingt mille et deux cents dollars US (USD 480.200,-), faisant pour le capital un montant de cinq mille sept cent soixante-quatre dollars US et soixante-dix cents (USD 5.764,70) et pour la prime d'émission un montant de quatre cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-cinq dollars US et trente cents (USD 474.435,30).

*Souscription - Libération*

Sont intervenus ensuite:

a) la société CORE MANAGEMENT LIMITED, prédésignée;

b) la société SHUAA CAPITAL INVESTMENT, prédésignée;

c) la société CAPITAL INVESTMENT PARTNERS LTD, prédésignée;

d) la société EURO ENERGY OFFSHORE SERVICES INC.;

e) la société KUWAIT FINANCIAL CENTER S.A.K. et finalement,

f) Monsieur Al Athel Abdullah, prénommé;

tous ici représentés par: LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme avec siège social au 7, Val Sainte croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu de six (6) procurations sous seing privé lui données.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des cinq (5) sociétés et personne susmentionnée les actions nouvellement émises, chacun le nom pour lequel il a été admis et lesdits souscripteurs déclarent par leur mandataire valablement désigné de libérer intégralement les actions nouvelles au moyen d'un apport à la Société PREMIACORP. S.A., de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de deux millions quatre cent un mille dollars US (USD 2.401.000,-), faisant pour l'augmentation de capital, la somme de vingt-huit mille huit cent vingt-trois dollars et cinquante-trois cents (USD 28.823,53) et pour la prime d'émission, la somme de deux cent trente-sept mille deux cent dix-sept dollars US et soixante-cinq cents (USD 237.217,65), que les divers souscripteurs ci-avant nommés, possèdent contre la Société PremiaCorp. S.A.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société S.à r.l., VAN CAUTER, une société à responsabilité limitée, avec siège social à Strassen, représentée par son associé-gérant, Monsieur Willem Van Cauter, avec adresse professionnelle à Strassen, en date du 10 décembre 2002, lequel conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport évalué à 2.401.000,- US dollars, apport qui trouve son origine dans des créances certaines et liquides, et qui correspond au nombre des 4.900 actions à émettre en contrepartie»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter une deuxième fois le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions trois cent soixante-douze mille cent soixante-seize dollars US et quarante-sept cents (USD 2.372.176,47) afin de le porter de son montant après l'augmentation ci-avant spécifiée sub 1.- de cinquante-huit mille huit cent vingt-trois dollars US et cinquante-trois cents (USD 58.823,53) à un montant de deux millions quatre cent trente et un mille dollars US (USD 2.431.000,-), par incorporation de la prime d'émission, sans création ni émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de ladite prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent soixante-douze mille cent soixante-seize dollars US et quarante-sept cents (USD 2.372.176,47) a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une nouvelle répartition du capital social de la Société, de sorte que le capital social souscrit soit à l'avenir représenté par un million (1.000.000) d'actions sans mention de valeur nominale et décide en conséquence de refixer à un dollar US (USD 1,-) le prix des actions à émettre sur warrants.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange de toutes les actions existantes (5.100 actions anciennes et 4.900 actions nouvelles suite à l'augmentation précitée) contre un million (1.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, une (1) action ancienne donnant droit à cent (100) actions nouvelles.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter les augmentations de capital précitées et la nouvelle répartition des actions du capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, dans les deux versions, française et anglaise, de sorte que le contenu de cet article cinq (5) rédigé en français et en anglais aie la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions quatre cent trente et un mille dollars US (USD 2.431.000,-), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Chaque action comporte un bon de souscription ou un warrant donnant droit à la souscription d'une action de PREMIACORP à une valeur d'un dollars US (USD 1,-).

Ces bons doivent être cessibles ou transférables.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

**English version:**

«**Art. 5.** The subscribed share capital of the company is fixed at two million four hundred thirty-one thousand US dollars (USD 2.431.000,-) represented by one million (1.000.000) shares without a par value.

The shares are and will remain registered shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Each share holds a subscription voucher or a warrant allowing to subscribe to one share of PREMIACORP., at a value of one US dollars (USD 1,-).

These subscription vouchers should be transferable.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de fixer à neuf (9) le nombre des administrateurs et décide que leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2005.

Les personnes et sociétés suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Robert K. Sursock, financial consultant, demeurant au 199, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris;

2.- La société CORE MANAGEMENT LIMITED, une société régie par le droit des Channel Islands, avec siège social à P.O. Box 544, 14, Britannia Place, Bath Street, St. Helier, Jersey, JE2 4SU (Channel Islands);

3.- Monsieur Hussein Choucri, Managing Director Hussein Choucri & Co, demeurant au World Trade Center, 1191 Corniche El Nil, Le Caire, Egypte;

4.- Monsieur Mohamed Hesham Zein El Abedin El Sherif, Chairman IT Investment Company, S.A.E., demeurant au 64, rue Ahmed Chawki, Guiza, Egypte 1211;

5.- La société CAPITAL INVESTMENT PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

6.- La société EURO ENERGY OFFSHORE SERVICES INC., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

7.- Monsieur Abdullah Al Athel, Diplomate de l'Ambassade de l'Arabie Saoudite à Paris, demeurant au P.O. Box 21984 Riyadh 11485, Royaume d'Arabie Saoudite;

8.- La société KUWAIT FINANCIAL CENTER S.A.K. (Markaz), une société régie par les lois de Kuwait, avec siège social à Mubarak Al-Kabeer Street, Kuwait City (Kuwait);

9.- Monsieur Iyad Duwajj, CEO Shuaa Capital psc, demeurant au Emirates Towers, Level 28, Dubai U.A.E.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-six mille et quarante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Cannizzaro, L. De Santis, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2003, vol. 873, fol. 92, case 9. – Reçu 22.746,24 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(010700.4/239/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**PremiaCorp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2003.

J.-J. Wagner.

(010701.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2003.

**PLANT SYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Stefan Lanser, Meister Metallbauhandwerk, demeurant à D-54552 Nerdlen, 12, Langwies

2. EnTec GROUP S.A. HOLDING, avec siège social à L-5555 Remich, 6, Place du Marché, représentée ici par deux membres de son conseil d'administration en vertu de l'article 7 des statuts de la société, constituée le 12 décembre 2001 par un acte reçu par le notaire instrumentant, à savoir M. Stefan Lanser, susqualifié et Monsieur Hagen Keller, ingénieur, demeurant à D-Schwalbach, Sprengerstrasse, 34, nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 décembre 2001

3. Günther Strzalko, Maschinenbautechniker, demeurant à D-66440 Blieskastel, Kirkelerstrasse, 94.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée PLANT SYS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Remich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la construction métallique, la construction d'installations et de machines (Maschinen- und Anlagebau) ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par six cent vingt (620) actions de cinquante euros (50.-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Stefan Lanser, susdit, deux cent soixante-dix-neuf actions .....	279
2. Günther Strzalko, susdit, deux cent soixante-dix-neuf actions .....	279
3. EnTec GROUP S.A. HOLDING, susqualifiée soixante-deux actions .....	62
Total: six cent vingt actions .....	620

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent quarante euros (1.165,- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Stefan Lanser, Meister Metallbauhandwerk, demeurant à D-54552 Nerdlen, 12, Langwies
2. Günther Strzalko, Maschininenbautechniker, demeurant à D-66440 Blieskastel, Kirkelerstrasse, 94.
3. Hagen Keller, Ingenieur, demeurant à D-Schwalbach, Sprengerstrasse, 34

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Ingo Erb, Buchhalter, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg, 13

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5555 Remich, 6, place du Marché

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Remich, le 21 février 2003, vol. 466, fol. 60, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 mars 2003.

R. Arrensdorff.

(009817.3/218/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

**PLANT SYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R.C. Luxembourg B 92.118.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Stefan Lanser, Meister Metallbauhandwerk, demeurant à D-54552 Nerdlen, 12, Langwies,

2. EnTec GROUP S.A. HOLDING, avec siège social à L-5555 Remich, 6, place du Marché, représentée ici par deux membres de son conseil d'administration en vertu de l'article 7 des statuts de la société, constituée le 12 décembre 2001 par un acte reçu par le notaire instrumentant, à savoir M. Stefan Lanser, susqualifié et Monsieur Hagen Keller, ingénieur, demeurant à D-Schwalbach, Sprengerstrasse, 34, nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 décembre 2001,

3. Günther Strzalko, Maschininenbautechniker, demeurant à D-66440 Blieskasel, Kirkelerstrasse, 94.

Seuls et uniques associés de la société anonyme PLANT SYS S.A., avec siège social à L-5555 Remich, 6, place du Marché, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 18 février 2003, non encore publié au susdit Mémorial C,

prient le notaire de rectifier l'acte de constitution de société, reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2003, en ce qui concerne le siège social de la société et la fixation de l'adresse de la société, comme suit:

Le premier alinéa de l'article 3 aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Wellenstein.»

et l'adresse de la société est fixée à L-5471 Wellenstein, 18A, rue Ste Anne.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lanser, H. Keller, G. Strzalko, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 7 mars 2003, vol. 466, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 mars 2003.

R. Arrensdorff.

(009820.3/218/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

**PANI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.973.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PANI, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.973, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 367 du 15 décembre 1983 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 19 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Choucroun, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification du dernier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée.»

2.- Modification de l'article trois des statuts en vue de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé venu à expiration.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

4.- Suppression de l'article sept des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide que la durée de la société est désormais illimitée et décide de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article premier comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (dernier alinéa)** La durée de la société est illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les quatre derniers alinéas de l'article trois des statuts relatifs au capital autorisé venu à expiration.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts relatif à l'engagement de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article sept des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

*Cinquième résolution*

En conséquence de la suppression de l'article sept dans les statuts, les articles subséquents seront renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Clarent, C. Waucquez, J. Choucroun, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, vol. 137S, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

F. Baden.

(008056.3/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

---

**PANI, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(008057.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

---

**M.B.I. CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.114.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Philippe Massard, administrateur de société, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

2. Marc Bulic, administrateur de société, demeurant à F-54135 Mexy, 25, rue Joliot Curie.

3. Claude Henry, technicien, demeurant à B-6760 Virton, rue de Longuyon-Ruette 82.

4. Pascal Cherain, technicien, demeurant à B-6760 Bleid/Virton, 28, rue de Gomey.

5. Anne-Marie Dubois, secrétaire, demeurant à F-57000 Metz, 195, route de Lorry,

ici représentée par Annette Mergen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 février 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

6. Annette Mergen, comptable, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 4, Bisserwee.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: M.B.I. CONSTRUCTION S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dippach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet les travaux d'entretien, de peinture, de maintenance et de réfection de bâtiments et de toitures ainsi que le commerce de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent cinquante euros (350,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Philippe Massard, susdit, vingt-cinq actions . . . . .	25
2. Marc Bulic, susdit, vingt-cinq actions . . . . .	25
3. Claude Henry, susdit, quinze actions . . . . .	15
4. Pascal Cherain, susdit, quinze actions . . . . .	15
5. Anne-Marie Dubois, susdite, dix actions . . . . .	10
6. Annette Mergen, susdite, dix actions . . . . .	10
<b>Total: cent actions . . . . .</b>	<b>100</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent quarante Euros (1.240,- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Philippe Massard, administrateur de société, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
2. Marc Bulic, administrateur de société, demeurant à F-54135 Mexy, 25, rue Joliot Curie.
3. Annette Mergen, comptable, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 4, Bisserwee.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

La S.A. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Remich, le 7 mars 2003, vol. 466, fol. 64, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2003.

R. Arrensdorff.

(009497.5/218/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

---

**BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 60.970.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Signature.

(010091.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 60.970.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Signature.

(010097.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 60.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Signature.

(010095.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 60.970.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC04029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Signature.

(010092.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**PONTET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.428.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 novembre 2002*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2002.

Certifié sincère et conforme

PONTET HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03494. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009975.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**DASSAULT REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 35.386.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(010013.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**NORIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.505.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2000*

La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait, le 19 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

NORIS FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009976.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**ALIANÇA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 90.807.

*Procès-verbal de la décision prise par le gérant en date du 27 février 2003*

La gérante décide de transférer, à dater du 27 février 2003, le domicile de la société à l'adresse suivante:  
42, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

ALIANCA, S.à r.l.

F. Tavares

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009992.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

---

**EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.019.

Le 18 avril 2003 ayant été déclaré jour férié bancaire à Luxembourg, les actionnaires de la société EUROFUND'91 (ci-après «la Société») sont avisés que

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la Société prévue le 18 avril 2003 à 11.00 heures est reportée au mardi 22 avril 2003 à 11.00 heures.  
(01518/755/10) *Pour le Conseil d'Administration.*

---

**GIVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

I (01270/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**D.C.I.-D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (01387/837/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINCOIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 84.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 avril 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (01441/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PUBLITOP, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.734.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société PUBLITOP qui se tiendra le 24 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (01357/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**GOLD CREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 64.192.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui devrait se tenir dans les bureaux de LARDI & PARTNERS, Via Cantonale 19 à CH-6901 Lugano le lundi 5 mai 2003 à 14.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Analyse de la situation de la société et prise de décisions y afférentes;
2. Divers.

I (01421/799/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.063.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de PUBLIFUND qui se tiendra le 24 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (01405/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la société DEXIA LEVERAGED INVESTMENT qui se tiendra le 24 avril 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (01358/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHERRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.225.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 avril 2003 à 14.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (01459/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINSYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 31.186.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, le 24 avril 2003 à 12.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen par l'Assemblée de l'état des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 2000, 2001, et 2002 avec analyse des problèmes rencontrés par le Conseil d'Administration dans la collecte des informations, et faisant obstacle à l'élaboration, l'arrêt et l'approbation desdits comptes.
2. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat.
3. Décision à prendre quant à la conversion du capital social en euros.
4. Appel de fonds pour couvrir un manque de trésorerie momentané.
5. Transfert de l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
6. Divers.

I (01511/802/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.828.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 24, 2003* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2002
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01364/584/21)

*The Board of Directors.*

---

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.821.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 24, 2003* at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2002
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01365/584/21)

*The Board of Directors.*

---

**NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 49.151.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *30 avril 2003* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (01602/802/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**S.I.H. SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.031.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, le 24 avril 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen par l'Assemblée de l'état des comptes annuels aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002 avec analyse des problèmes rencontrés par le Conseil d'Administration dans la collecte des informations, et faisant obstacle à l'élaboration, l'arrêt et l'approbation desdits comptes.
2. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat.
3. Décision à prendre quant à la conversion du capital social en euros.
4. Appel de fonds pour couvrir un manque de trésorerie momentanée.
5. Transfert de l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
6. Divers.

I (01501/802/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 69.667.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, le 24 avril 2003 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen par l'Assemblée de l'état des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 2001, et 2002 avec analyse des problèmes rencontrés par le Conseil d'Administration dans la collecte des informations, et faisant obstacle à l'élaboration, l'arrêt et l'approbation desdits comptes.
2. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat.
3. Décision à prendre quant à la conversion du capital social en euros.
4. Appel de fonds pour couvrir un manque de trésorerie momentanée.
5. Transfert de l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
6. Divers.

I (01512/802/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 29 avril 2003 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 16, alinéa 2 des statuts du fonds qui se lira désormais comme suit:  
«Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières dans lesquelles les investissements seront faits. Toutes les valeurs mobilières doivent principalement être admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le «marché réglementé») d'un pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique ou d'Océanie.»
2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 23 avril 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01398/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIAMOND BANK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 66.556.

Vu que les actifs nets du fonds sont inférieurs aux deux-tiers du capital minimum, les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 avril 2003 à 11.45 au siège social:

*Ordre du jour:*

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;
2. Approuver la nomination de Monsieur Erwin Schoeters et Monsieur Stéphane Vinogradoff, collégialement, comme liquidateurs de la Société et déterminer leurs pouvoirs.

Chaque actionnaire a le droit d'assister et de participer au vote, ainsi que de désigner un mandataire afin de le représenter et de participer au vote en son nom. Pour être valable, un mandat écrit doit être adressé au siège social de la Société, à l'attention de Mme Marie-Cécile Dubourg, KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Département OPC, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, (fax: 00 352 47 97 73 910) avant le 29 avril 2003.

Il sera décidé des résolutions sans condition de présence et à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée, en conformité aux articles 29(1) et 65 de la loi du 30 mars 1988.

L'actionnaire au porteur qui souhaite être présent ou être représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire doit déposer ses actions au plus tard le 22 avril 2003, soit au siège social de la Société, soit aux guichets de la KREDIET-BANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01497/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 24.189.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on Monday April 28, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2002
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (01506/584/21)

*By order of the Board of Directors.*

**DEXIA IMMO LUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.768.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de DEXIA IMMO LUX qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 24 avril 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.  
69, route d'Esch  
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE  
44, boulevard Pachéco  
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01376/755/31)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUKOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 49.279.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 30 avril 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (01603/802/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARCELOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 82.454.

Les actionnaires de la société anonyme ARCELOR sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, 19, avenue de la Liberté L-2930 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration et attestations du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2002
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002
4. Affectation du résultat et fixation des tantièmes et du dividende
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Election définitive d'un administrateur coopté
8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société ou d'en faire acquérir par d'autres sociétés du groupe
9. Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions
10. Divers

L'Assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale ou s'y faire représenter:

- Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR reçoivent à domicile tous les documents relatifs à la tenue de cette réunion et notamment l'avis de convocation avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions ainsi qu'un formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

- Les actionnaires non inscrits personnellement dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR doivent s'adresser à leur intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont détenues en compte. La date limite de réponse et de remise des documents en vue d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter est le 17 avril 2003 au plus tard.

**Demande de documents**

Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement le formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter (le «Formulaire»), le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2002, les attestations du réviseur d'entreprises ainsi que les résolutions proposées par le conseil d'administration aux numéros suivants:

- soit directement auprès des services d'ARCELOR:

> au siège social - Service Titres -

Tél. +352 4792 2187

Fax +352 4792 2548

> à Liège - Direction des Affaires Juridiques -

Tél. +32 4 2366830

Fax +32 4 2366847

> à Madrid - Service Relations Investisseurs -

Tél. +34 91 596 94 75 ou +34 90 215 21 53

Fax +34 91 596 94 60 ou +34 98 512 60 88

> à Paris - Service Relations Investisseurs -

Tél. +33 141259898

Fax +33 141259780

- soit en s'adressant:

> pour le Grand-Duché de Luxembourg, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg

Tél. +352 4242 2996 ou + 352 4242 2356

Fax +352 4242 2887

> pour la France, à EURO EMETTEURS FINANCE, Paris

Tél. +33 1 55 30 5988

Fax +33 1 55 30 5930

> pour la Belgique, à FORTIS BANQUE, Bruxelles

Tél. + 32 2 565 5449

Fax + 32 2 565 5340

> pour l'Espagne, à BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Madrid

Tél. +34 913747007

Fax +34 913746969

Tous ces documents, à l'exception du Formulaire, peuvent également être téléchargés à partir du site Internet [www.arcelor.com](http://www.arcelor.com) sous la rubrique «Assemblée».

*Pour le Conseil d'Administration*

J. Kinsch

*Le Président*

I (01411/000/70)

**ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.100.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders of ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND will be held at the Registered Office of the Company on 28 April 2003 at 3.30 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the Report of the Board of Directors and the report of the Auditor.
2. Approval of the financial statements for the year ending on 31 December 2002.
3. Allocation of the net result.
4. Retirement and discharge of the outgoing Directors from their duties for the year ending on 31 December 2002.
5. Appointment of the Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Any other business.

Shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, proxies must be duly signed by Shareholders and sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5pm at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend this Meeting should deposit their shares at the Registered Office five working days before the Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report as at 31 December 2002 may apply to the Registered Office of the Company.

*On behalf of the Company*

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

I (01505/755/32)

**ALGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of ALGER SICAV («the Company»), which will be held on *April 25, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the directors and of the auditor of the Company.
2. Approval of director's fees amounting to USD 8,000.- in favour of the Viscount Bridport.
3. Approval of the balance sheet of the Company for the fiscal year ended December 31, 2002.
4. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended December 31, 2002.
5. Re-election of the directors and the auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken if approved by a simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

I (01592/755/21)

*By order of the Board of Directors.*

**BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.240.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *17 avril 2003* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Messieurs Bruno Rodier et Didier de Bonvouloir en remplacement de Messieurs Christian de Mailly Nesle et Arnaud Dubois.
5. Acter la démission de Monsieur Jean-Claude Marchet.
6. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
7. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *10 avril 2003* au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01084/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**OPTIMUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 avril 2003* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01151/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VALTRADE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 76.449.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 avril 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01157/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO,**  
**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.002.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of THE FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, will be held at the Registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg on Wednesday *16th April, 2003* at 3.00 p.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and accept:
  - a) the Management Report of the Directors.
  - b) the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st October 2002; allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st October 2002.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
6. Any other Business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (01060/584/25)

*The Board of Directors.*

---

**ALRON 2000 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 81.712.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 17 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01286/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALISON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.756.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 février 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00865/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, SICAF,  
Investmentgesellschaft mit festem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 31.440.

Einberufung zur

**ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre am 16. April 2003 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft.

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der Berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2002 bis zum 31. Dezember 2002.
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss samt GuV und die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Vorab-Information der Aktionäre über Pläne des Promoteurs BANKHAUS CARL SPÄNGLER & CO AG, Salzburg, die gesamte Verwaltung der Gesellschaft auf eine andere Bankengruppe in Luxemburg zu übertragen.
7. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Depotbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einget.

Luxemburg, im März 2003.

II (01002/755/28)

*Der Verwaltungsrat.*

**BELTXNEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.297.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 février 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00866/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de DEXIA MONEY MARKET sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2003 à 16.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.  
69, route d'Esch  
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE  
44, boulevard Pachéco  
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01140/755/31)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 23 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

II (00948/788/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.  
R. C. Luxembourg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 18 avril 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00986/660/15)

*Pour le Conseil d'Administration.*

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00990/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.796.

The Shareholders of SELLA SICAV LUX (the «Company») are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the above Company to be held at the registered office in Luxembourg, 4, Boulevard Royal on 22nd April 2003 at 10 a.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the Board of Directors and Statutory Auditor's report.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2002.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Statutory Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2002.
5. Review of the composition of the Board of Directors and election or re-election of the Statutory Auditor for the fiscal year ending on 31st December 2003.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 17th April 2003.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not to be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs. Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 17th April 2003 at 5 p.m.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (01245/755/29)

*The Board of Directors.*

**METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01011/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALFRED BERG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.150.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 22, 2003 at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2002.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2002.
5. Appointment of the Members of the Board of Directors and determination of their remuneration.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

*Notes:*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

\* by proxy by completing the form of the proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of ALFRED BERG SICAV c/o UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing identification at the Meeting;

\* by proxy by completing the proxy form and returning it to ALFRED BERG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01037/755/33)

*The Board of Directors.*

**ALFRED BERG NORDEN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.149.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 22, 2003 at 10.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2002.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2002.

5. Appointment of the Members of the Board of Directors and determination of their remuneration.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

## Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

\* by proxy by completing the form of the proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of ALFRED BERG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing identification at the Meeting;

\* by proxy by completing the proxy form and returning it to ALFRED BERG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 15th, 2003.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01038/755/33)

*The Board of Directors.*

**M.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 52.938.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2003 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Divers.

II (01032/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**AVANT INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 59.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2003 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (01071/806/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARKHAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 79.566.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2003 à 12.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Démission et nomination d'Administrateurs
6. Divers

II (01073/806/16)

*Le Conseil d'Administration.***DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de DEXIA BONDS sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 avril 2003 à 15.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.  
69, route d'Esch  
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE  
44, boulevard Pachéco  
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01185/755/31)

*Le Conseil d'Administration.***SPORTS AND LEISURE BRANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 43.612.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01237/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.327.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 22 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01114/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CLARIDEN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 81.507.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 17 April 2003 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2002.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2002.
4. Election and re-election of the Directors for the ensuing year.
5. Confirmation of the mandate of the Authorised Independent Auditor.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda to be adopted and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms will be sent to registered shareholders.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 11, 2003 the latest at the domicile of the Fund or at the KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01233/755/26)

*By order of the Board of Directors.*

---

**OXILUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.809.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2003 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01242/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROGINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 38.922.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 avril 2003* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01231/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**EURO STRATEGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.069.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 avril 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01243/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FALCON INVESTMENT HOLDINGS, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that the eleventh

**ANNUAL GENERAL MEETING**

will be held at the offices of MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg on *28th March 2003* at 3.00 p.m. for the following purposes:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Auditors and Commissaire for the year ended 30th September 2002.
2. To receive and adopt the balance sheet of the Company at 30th September 2002 and the profit and loss account for the year ended on that date.
3. To receive and adopt the consolidated balance sheet of the Group at 30th September 2002 and the consolidated profit and loss account for the year ended on that date.
4. To accept with effect from 12th September 2002, the resignation of DELOITTE & TOUCHE S.A. as Auditors and Commissaire, to grant discharge to the Directors and Commissaire in respect of the execution of their mandates to 30th September 2002 and 12th September 2002 respectively; to ratify the appointment with effect from 12th September 2002 of AGN HORSBURGH & CO. as Auditors and Commissaire, and to approve and accept their report for the year ended 30th September 2002.
5. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Auditors and Commissaire for a new term of one year.

*Special business*

6. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of Euro 1.25 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
  - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;

- that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10 % of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15 % of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and

- that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10 % of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

Notes:

(i) The resolutions will be validly adopted without any quorum requirements by a majority of the shares present or represented at the meeting.

(ii) A proxy form is enclosed with this document. You are requested to complete and return the form whether or not you intend to attend the Annual General Meeting.

(iii) In terms of Article 24.4 of the Company's Articles of Incorporation, a shareholder may appoint a proxy who need not be a shareholder of the Company. Any company being a shareholder of the Company may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

(iv) To be effective, the form of proxy, duly completed, must arrive at the registered office of the Company not less than forty-eight hours before the time fixed for the meeting. Proxies sent to the office of a transfer agent for forwarding to the Company, at shareholders' risk, must be received by the transfer agent not less than seven days before the meeting.

Luxembourg on 24th January 2003.

*By order of the Board*  
CITY GROUP P.L.C.  
Group Secretaries

II (01337/000/54)

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission et nomination d'un administrateur.
5. Divers.

II (01264/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HAMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.838.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01265/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.772.

The Shareholders of SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV (the «Company») are hereby convened to attend the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the above Company which will be held at the registered office in Luxembourg, 4, Boulevard Royal, on 22nd April 2003 at 3 p.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the Board of Directors and Statutory Auditor's report.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2002.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Statutory Auditors for the fiscal year ended on 31st December 2002.
5. Review of the composition of the Board of Directors and election or re-election of the Statutory Auditor for the fiscal year ending on 31st December 2003.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 17th April 2003.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs. Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 17th April 2003 at 5 p.m.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the company.

II (01246/755/29)

*The Board of Directors.*

**ALL CAR SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 34.943.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 16 avril 2003 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01276/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01312/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.256.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 16 avril 2003 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
II (01293/755/18) *Le Conseil d'Administration.*

---

**MONTEAGLE HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 19.600.

Notice is hereby given that the twenty-first

**ANNUAL GENERAL MEETING**

will be held at the offices of MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg  
28th March, 2003 at 4.00 p.m. for the following purposes:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Auditors and Commissaire for the year ended 30th September 2002.
2. To receive and adopt the balance sheet of the Company at 30th September 2002 and the profit and loss account for the year ended on that date.
3. To receive and adopt the consolidated balance sheet of the Group at 30th September 2002 and the consolidated profit and loss account for the year ended on that date.
4. To consider and approve the transfer to legal reserve and appropriation of profits.
5. To accept with effect from 12th September 2002, the resignation of DELOITTE & TOUCHE S.A. as Auditors and Commissaire; to grant discharge to the Directors and Commissaire, in respect of the execution of their mandates to 30th September 2002 and 12th September 2002 respectively; to ratify the appointment with effect from 12th September 2002 of AGN HORSBURGH & CO. as Auditors and Commissaire, and to approve and accept their report for the year ended 30th September 2002.
6. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Auditors and Commissaire for a new term of one year.

*Special Business*

7. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of USD 1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
  - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
  - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10 % of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15 % of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
  - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10 % of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

*Notes:*

- (i) A proxy form is enclosed with this document. You are requested to complete and return the form whether or not you intend to attend the Annual General Meeting.
- (ii) In terms of Article 24.4 of the Company's Articles of Incorporation a shareholder may appoint a proxy who need not be a shareholder of the Company. Any company being a shareholder of the Company may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

(iii) To be effective, the form of proxy, duly completed, must arrive at the registered office of the Company not less than forty-eight hours before the time fixed for the meeting. Proxies sent to the office of a transfer agent for forwarding to the Company at shareholders' risk must be received by the transfer agent not less than seven days before the meeting.

Luxembourg on 25th February 2003.

By order of the Board  
CITY GROUP P.L.C.  
Group Secretaries

II (01339/000/54)

---

**LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.851.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 18 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01313/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROSTATES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.371.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 avril 2003 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (01316/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.243.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de ladite société se tiendra le 25 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibérations quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01336/584/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONAFEX HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 17.789.

Notice is hereby given that the twenty-first

**ANNUAL GENERAL MEETING**

will be held at the offices of MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520, Luxembourg on Friday 28th March 2003 at 3.30 p.m. for the following purposes:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Auditors and Commissaire for the year ended 30th September 2002.
2. To receive and adopt the balance sheet of the Company at 30th September 2002 and the profit and loss account for the year ended on that date.
3. To receive and adopt the consolidated balance sheet of the Group at 30th September 2002 and the consolidated profit and loss account for the year ended on that date.
4. To accept the resignation of DELOITTE & TOUCHE S.A. as Auditors and Commissaire with effect from 12th September 2002, to grant discharge to the Directors and Commissaire in respect of the execution of their mandates to 30th September 2002 and 12th September 2002 respectively, and to ratify the appointment with effect from 12th September 2002 of AGN HORSBURGH & CO. as Auditors and Commissaire.
5. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Auditors and Commissaire for a new term of one year.

*Special Business*

6. To give, in terms of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa («JSE»), the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of no par value for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
  - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
  - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10 % of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15 % of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
  - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10 % of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the directors.
7. To consolidate the authorised and issued share capital of the Company on the basis of one share with a par value of USD 1.50 each for every two shares with no par value in order to:
  - (a) eliminate the deficit of USD 6,040,391.- on the Company's profit and loss account;
  - (b) transfer USD 2,572,556.- to a special distributable reserve account.
 The purpose and effect of the above resolution is fully explained in the Report of the Directors accompanying this notice.
8. Subject to the approval of resolution 7 above, to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the changes in the authorised and issued share capital of the Company.
9. To change the financial year-end from 30 September to 31 August and subsequent amendment of Article 27 of the Articles of Incorporation of the Company;
10. To change the date of the Annual General Meeting from the last Friday in the month of March to the last Friday in the month of February and subsequent amendment of Article 23.1 of the Articles of Incorporation of the Company.

As less than 35 % of the Company's issued securities is in the hands of the public, as defined by the JSE, the approval of a 90 % majority of the votes cast by shareholders present or represented by proxy at this meeting is required for resolution number 6 above to become effective.

*Notes:*

- (i) A proxy form is enclosed with this document. You are requested to complete and return the form whether or not you intend to attend the Annual General Meeting.
- (ii) In terms of Article 24.4 of the Company's Articles of Incorporation, a shareholder may appoint a proxy who need not be a shareholder of the Company. Any company being a shareholder of the Company may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.
- (iii) To be effective, the form of proxy, duly completed, must arrive at the registered office of the Company not less than forty-eight hours before the time fixed for the meeting. Proxies sent to the office of a transfer agent for forwarding to the Company at shareholders' risk must be received by the transfer agent not less than seven days before the meeting.

Luxembourg on 10th February 2003.

By order of the Board  
CITY GROUP P.L.C.  
Group Secretaries

II (01338/000/68)

---

**BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.071.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 21 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels arrêtés 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et du commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01058/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01093/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 17 avril 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01103/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 17 avril 2003 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01127/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**DUKESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 83.251.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01148/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**TORRIDE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.839.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 22nd, 2002*

The cooption of Mr Sandro Capuzzo, employé privé, 23 Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as a Director in replacement of Mr Giancarlo Cervino, who resigned, be ratified. The mandate of Mr Capuzzo will lapse at the Annual General Meeting of 2005.

Luxembourg, May 22nd, 2002.

For true copy  
TORRIDE S.A.  
Signatures  
Directors

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03489. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009987.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.